

Compte-rendu de la réunion n° 5 de la Commission de Suivi de Site (CSS) BALAN
Salle de conférence – Immeuble DDT
du 25 septembre 2018

(approuvé le 19 juin 2019)

Présents

Collège « Administrations »

Lamine SADOUDI, directeur des sécurités, Préfecture de l'Ain,
Jean-Pierre SCALIA, adjoint chef UD01, Inspecteur de l'environnement, DREAL, UD01,
Philippe ANTOINE, inspecteur de l'environnement, DREAL UD01,
Jérôme TARASHINI, chargé de planification, SID-PC,
Franck PREVOST – chargé développement économique, DIRECCTE,
Hervé BERTRAND – technicien sanitaire, ARS – DD01,

Collège « Collectivités territoriales »

Patrick BOUVIER, maire adjoint de Balan,
Bertrand GUILLET, président de la 3 CM,
Henri ROTH

Collège « exploitants »

Bertrand MOLLARET, directeur ARKEMA,
Olivier THOMAS, directeur KEM ONE,
Béatrice COLIN, responsable HSEQ KEM ONE.

Collège « riverains »

Jérôme PETIT, directeur général, carrière ARG,

Collège « salariés »

Christophe PERRET, secrétaire du CHSCT KEM ONE,
Dominique MACRI, secrétaire du CHSCT ARKEMA.

M. Lamine SADOUDI, directeur des sécurités ouvre la séance et propose un tour de table pour que les membres de la CSS se présentent.

Il rappelle l'ordre du jour envoyé aux membres de cette cinquième réunion de CSS.

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 mai 2017

Le compte rendu de la précédente CSS est approuvé sans *aucune observation*.

Modification de l'arrêté préfectoral de la constitution de la CSS pour le collègue « salarié »

Deux titulaires et deux suppléants salariés de Kemone, membres du CHSCT de Kem one et désignés par celui-ci.
Deux titulaires et deux suppléants salariés d'Arkéma, membres du CHSCT d'Arkéma et désignés par celui-ci.

Les autres règles ne changent pas et s'appliquent aussi au collègue « salarié ».

Pas d'observation.

I – PRESENTATION PAR LES EXPLOITANTS : ARKEMA et KEM ONE

Voir diaporama.

Bilan environnemental

L'exploitant indique que le taux de conformité des rejets aqueux du site s'est encore amélioré depuis l'an dernier ; il est supérieur à 99,5 %

Rejets atmosphériques ARKEMA :

Pour ARKEMA, le rendement de l'oxydateur thermique des COV (Composés organiques Volatils) atteint les 99 %. Entre 2007 et 2011, on relève une réduction de plus de 50 % de la quantité de COV rejetée.

Pour KEM ONE, on constate une réduction des émissions de CVM de 60 % entre 2007 et 2013. Depuis 2013, les émissions sont stabilisées autour de 40 g/t de CVM,

Investissement pour la sécurité, la santé et l'environnement

Arkema : 1,1 M€ investis
Kem One : 1,65 M€ investis

Le directeur des sécurités demande un point sur l'évolution de l'activité et quelles projections pour l'avenir.

Kem One indique qu'après des difficultés rencontrées par la société 2013, 2017 est une très bonne année côté PVC. Marché ouvert, avec une concurrence Nord Américaine, difficile.

Le site de Balan est un site stratégique pour Kem One ; c'est le plus gros site PVC de la société.

Arkéma indique que des travaux pour la cyber sécurité sont en cours même s'il y a peu de communication de la société sur ce sujet.

Le directeur des sécurités indique que la gendarmerie et les services spécialisés de l'État vont prochainement prendre contact avec les sociétés.

Gestion des plaintes – quel est le circuit des plaintes ?

Kem One enregistre en tant que plainte, tout appel d'un tiers arrivant au poste de garde ; elle est tracée. Une analyse est faite et des actions correctives sont mises en œuvres.

M. le maire précise qu'il peut y avoir des appels en mairie et si appels pertinents, l'information est transmise à l'exploitant.

Il rappelle la bonne entente avec le site.

L'ARS intervient pour demander à ce que les plaintes qui arrivent dans les mairies soient transmises à l'exploitant sans filtre.

M. Bouvier, maire adjoint répond qu'il n'y a pas de filtre. Une procédure existe et elle est appliquée. De plus, la mairie appelle pour s'assurer que la plainte a bien été transmise.

M. Thomas signale l'importance pour l'exploitant du traitement de la plainte.

Autres sujets

Pour Arkéma

- la réduction de l'émission de COV pour le traitement des événements de dégazage des réacteurs :

Description du processus des rejets de COV lors de la phase de l'arrêt des réacteurs.

Réduction de 7 %

Réduction lors de la phase de redémarrage de l'ordre de 20t de réduction.

Suppression du dispositif anti-peluche.

M. Bouvier demande si le dégazage est plus important que d'habitude, question qui est remontée lors d'un conseil municipal.

M. Mollaret indique qu'il n'y a pas eu de changement.

M. le directeur des sécurités demande des précisions sur l'incident du mois d'avril dernier avec la détonation qui s'est produite.

Arkéma apporte une explication technique.

- Arkéma est obligé de diversifier régulièrement sa production pour des produits à forte valeur ajoutée : développement de la gamme Lotryl/Lotader :

3 pistes de développement sont à l'étude vers les éthylènes Ter polymères Evazole Terpo, le Magly et le Lotader.

Un PAC pourra être déposé pour faire un test sur cette gamme de produits sur le site de Balan puis éventuellement le développement de la production sur le site.

Pour Kem one

- présentation du projet de consolidation de l'unité PVC2A :

Enjeux et objectifs du projet Balan 2020 :

De gros travaux sont prévus allant jusqu'au remplacement du réacteur en 2019 (6,7 M€).

Au total, il y aura un investissement global de 10 M€.

- Balan 2020 :

- . comparaison des unités PVC 2A et 2B avec d'autres unités,
- . PVC2B est l'une des unités les plus performantes au monde,
- . l'unité PVC2A est plus ancienne et de nombreux investissements ont été réalisés,
- . objectif du projet de consolidation de l'unité PVC2A vise à fiabiliser l'unité afin de répondre à son vieillissement, améliorer les performances de l'unité pour se placer au niveau des meilleures européennes,
- . répondre à la demande du marché de préparer une augmentation de la capacité de production.

Evolution autour du site

Carrière ARG

L'enquête publique pour le renouvellement et l'extension de la carrière démarre au mois d'octobre pour une durée de un mois.

Le fait de ne pas pouvoir exploiter dans la zone R du PPRT, entraîne une perte de gisement pour ARG (environ 100000m³).

ARG avait proposé l'utilisation de solutions d'exploitation sans présence humaine, où bien lors des phases d'arrêt de la plate-forme. L'administration n'a pas retenu ces propositions.

Actions de communication

Une réunion publique a eu lieu le 24 avril dernier.

Une journée « porte ouverte » a eu lieu au mois d'octobre.

Une action avec l'école primaire de Balan a permis la visite du site par des élèves de CM1 et CM2.

Pour les petites classes, une rencontre a été programmée directement dans les écoles.

Un exercice de confinement dans une école est prévu au mois de novembre.

2 - PRESENTATION DE LA DREAL des inspections réalisées en 2017

Voir diaporama

Divers

La communauté de communes précise les relations transparentes avec les sites.

M. le maire adjoint de Balan rappelle l'épisode de l'implantation du cirque en pleine zone du PPRT.

Le maire souhaitait une réaction plus forte des services de l'État.

Le directeur des sécurités rappelle les échanges avec le maire. La préfecture a informé le maire de la procédure à employer pour faire évacuer le cirque. Il fallait saisir le tribunal en référé afin que les forces de l'ordre interviennent.

Pas d'autres commentaires, fin de la CSS.